

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 11

Artikel: Retour à la terre

Autor: Moos, L. von

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retour à la terre

Si le scrutin du 3 décembre doit permettre, dans leurs propres intérêts, aux horlogers comme aux agriculteurs, d'unir leurs forces, il nous paraît équitable, dans ce numéro consacré à une importante votation nationale, de dire aussi ce que l'on doit à la classe paysanne. C'est l'occasion alors de rappeler les propos pertinents que M. von Moos, conseiller fédéral, a tenus à l'ouverture de l'OLMA, à Saint-Gall.

Réd.

Notre Suisse est un pays prospère. Les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale ont imprimé à notre économie un essor presque constant, auquel participent les divers milieux de la population. Il est tel qu'on a de la peine à faire comprendre à notre jeunesse que les conditions ont été autrefois différentes et que cette prospérité ne nous est pas assurée sans un travail assidu, une ferme volonté de progresser et sans un effort constant pour établir l'équilibre et la bonne entente entre les professions, entre les branches économiques et entre la ville et la campagne.

Dans cette Suisse si belle vit et travaille notre paysannerie. Elle est un élément essentiel de notre peuple. Nous lui devons beaucoup. Notre vie ne se passe pas seulement dans les fabriques et les entreprises commerciales. Depuis des siècles, des hommes, en étroite communion avec la nature, exercent leur activité dans les alpages, les champs et les étables. Dans les chambres de nos fermes et de nos chalets de montagne, des gens vivent et souffrent. C'est là qu'est née la volonté d'être libre, cette volonté qui a conduit à la fondation de la Confédération. La paysannerie suisse a poursuivi son existence jusqu'à nos jours dans la crainte du Maître de toutes choses, dans l'amour de la terre, dans la connaissance des forces bienfaisantes mais aussi destructrices de la nature. Considérés sous l'angle de l'histoire, des rapports sociaux et de la politique générale, elle occupe une place des plus importantes dans la vie de notre peuple. La classe paysanne et l'agriculture suisses ont pour mission de pourvoir à la subsistance du pays en des temps difficiles. L'œuvre d'extension des cultures au cours de la dernière guerre en a été une illustration. Les paysans suisses demeurent chargés de la tâche d'assurer au peuple une partie de ses ressources alimentaires. Il faut qu'ils en soient conscients, mais il importe aussi de le rappeler, à l'occasion, aux autres milieux de la population.

Les roses ont aussi leurs épines. Nous les connaissons. L'agriculture est loin de bénéficier comme elle le devrait des possibilités offertes par la science et la technique, de même que des avantages sociaux. Et sa part au revenu national est aussi bien modeste. Cette situation désavantageée résulte à un tel point du genre du travail à accomplir, de la nature de la production agricole et de facteurs échappant à une

analyse précise et à la rationalisation qu'il ne peut y être mis un terme simplement par une adaptation accélérée des conditions de travail ou une production accrue. C'est là que gît une partie importante de la difficulté.

L'accroissement de la productivité conduit à une augmentation — pas nécessairement proportionnelle — de la production. Mais les conditions de travail et les conditions sociales existant dans le pays ne sont pas non plus de nature à améliorer la situation des agriculteurs. Elles sont pour eux la cause d'un manque croissant de main-d'œuvre, qui met en question l'amélioration — pourtant nécessaire — de la productivité. Le cercle vicieux est évident.

Une tâche de longue haleine

Nombre de personnes clairvoyantes se préoccupent de ces problèmes, à l'étranger aussi. Il y a là pour nous une tâche de longue haleine, car il n'y a pas de solution toute prête. Les efforts devront être poursuivis dans trois directions : valoriser moralement le travail et la mission du paysan, étendre le bénéfice des améliorations sociales à ceux qui exploitent le sol, améliorer les conditions de production, c'est-à-dire la structure de notre agriculture.

Du point de vue de l'agriculture, le problème paraît simple : il refuse d'admettre que les frais continuent de monter alors que les prix de ses produits sont restés, en grande partie, inchangés depuis des années. Même s'il est vrai que les efforts des autorités doivent tendre à une stabilisation des prix et des salaires, il semble bien qu'une amélioration du revenu agricole sous la forme d'une certaine adaptation des prix soit inévitable. Celui qui ne se soucie pas que de son propre avantage matériel saura faire preuve de compréhension.

Le Conseil fédéral sait quels problèmes se posent dans le domaine de l'agriculture. Là où des mesures légales peuvent être prises, elles seront proposées et décidées. Le projet de loi du 18 septembre 1961, qui prévoit surtout l'extension du régime des allocations pour enfants aux petits paysans de la plaine, paraît rencontrer l'approbation générale. Il comble une lacune dans les assurances sociales. Aujourd'hui comme hier, nous pensons que l'amélioration des conditions de production est un point du programme agricole qui doit être réalisé d'urgence. La Confédération s'efforce de développer les essais et recherches agricoles. Les stations d'essais doivent être agrandies et, dans certains cas, transférées dans des lieux plus favorables. On examine la question de créer une fromagerie d'essais qui faciliterait les recherches dans le domaine de l'économie laitière. L'évolution de la technique paraît aussi rendre désirable un développement des recherches en ce qui concerne les bâtiments et machines agricoles.

C'est précisément la volonté de tirer profit des possibilités offertes par la technique qui place l'exploitant devant des problèmes financiers difficiles à résoudre. Cette constatation et le besoin de renouvellement de l'appareil de production ont inspiré le projet de loi sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations

paysannes que le Conseil fédéral a remis aux conseils législatifs par message du 23 juin 1961. Si nous exigeons de l'agriculture de plus grands efforts pour se rationaliser et pour réduire ses frais de production, nous devons lui fournir les moyens dont elle a besoin pour atteindre le résultat désiré.

Lorsque nous réfléchissons à la situation de l'agriculture et prenons des mesures, nous devons toujours avoir à l'esprit que l'agriculture de montagne rencontre des difficultés particulières. Le Conseil fédéral est conscient de cela. Si l'on considère, d'après les statistiques, le produit moyen d'une journée de travail dans l'agriculture, on remarque de grandes différences d'une exploitation à l'autre, suivant qu'il s'agit de la plaine ou de la montagne. Des mesures spéciales s'imposent ici. Les principales recettes du montagnard sont produites par la garde du bétail, en particulier par l'élevage. Il convient donc de porter l'accent sur les mesures propres à faciliter le placement du bétail. C'est à quoi tend la révision, toute récente, de l'Arrêté du Conseil fédéral visant à faciliter la vente, dans le pays des bestiaux d'élevage et de rente. Des interventions parlementaires réclament l'examen d'autres mesures encore. Les paysans de la plaine doivent être amenés à acheter davantage de bétail de rente et d'élevage dans les régions de montagne et renoncer à pratiquer eux-mêmes l'élevage. Les subventions pour l'exportation du bétail, qui a pour effet de stimuler la vente dans le pays, ont également été augmentées. Des efforts doivent en outre être faits pour s'assurer la clientèle étrangère. On comprend ceux qui demandent depuis longtemps la garantie du placement et de prix suffisants pour le bétail de montagne, mais la réalisation de ce vœu se heurte aux difficultés pratiques. Même si l'Etat prenait des mesures de grande portée dans le domaine du placement du bétail, voire dans celui de la production animale, il ne serait pas du tout certain qu'elles auraient le succès attendu.

Le Conseil fédéral devra continuer à prêter son attention à toutes ces questions, parfois épineuses. La constitution entend que des mesures soient prises pour « conserver une forte population paysanne et assurer la productivité de l'agriculture », mais elle exige que les agriculteurs aient pris les mesures d'entraide qu'on peut équitablement exiger d'eux.

Le prix des terres

Il est une autre source d'inquiétude croissante, qui touche également l'agriculture, mais qui réclame de l'attention et suscite du souci aussi en dehors d'elle : il s'agit du prix des terres. En tant que cette question a trait au maintien de la propriété foncière rurale et à son aliénation à des conditions convenables, la loi fédérale du 12 juin 1951 cherchait à exercer une action préventive. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1953, les expériences faites, la pénurie de terres agricoles et la demande croissante de terrain destiné à des fins non agricoles ont confirmé la crainte que ces dispositions légales ne permettront pas d'obtenir les résultats voulus. On n'est pas parvenu à fre-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard

Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter)
Moderne et confortable (032) 5 25 51

Biènne

Hôtel Seeland (A. Flückiger)
Entièrement rénové — Confort (032) 2 27 11

Boncourt

Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat)
Salles pour sociétés — Confort (066) 7 56 63

Moutier

Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi)
Rénové, grandes salles (032) 6 40 37

La Neuveville

Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez)
Neuf — Confort, salles (038) 7 94 55

Porrentruy

Hôtel du Simplon (S. Jermann)
Confort, sa cuisine, sa cave (066) 6 14 99

Porrentruy

Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist)
Rénové, confort, salles (066) 6 11 41

St-Ursanne

1036

Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean)
Rénové, sa cuisine, sa cave (066) 5 31 49



**$2 \times 100'000$
 $2 \times 50'000$ etc.**

en plus:

1 x 20'000.—, 1 x 10'000.—, 10 x 1'000.— Frs, etc.

49'236 lots d'une valeur globale de 638'000.— Frs

5 billets chiffres finals 0—4 contiennent au moins 1 lot

5 billets chiffres finals 5—9 contiennent au moins 1 lot

10 billets chiffres finals 0—9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, téléphone (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc. **Hâtez-vous!** 138/2

SEVA Tirage 21 Déc.

ner assez efficacement la hausse des prix du sol préjudiciable à celui qui exploite professionnellement le sol, ni l'acquisition de biens-fonds agricoles par des personnes ne s'occupant pas d'agriculture. Dans son second rapport du 29 décembre 1959 sur la situation de l'agriculture et la politique agricole de la Confédération, le Conseil fédéral signale déjà cette situation. Depuis lors, le problème s'est aggravé et amplifié.

Dans sa réunion, qui eut lieu récemment à Soleure, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national discuta le problème sous le titre : « Le sol, question capitale pour notre avenir. » On ne peut guère y voir une exagération. En effet, le sol fait partie des biens qui ne peuvent être accrus à volonté, et les règles du marché libre ne lui sont, à la longue, pas pleinement applicables. C'est là une situation à laquelle nous devons vouer toute notre attention et faire face d'une manière concrète. Nous avons chargé une commission d'experts de la révision du droit foncier rural. Elle s'est mise au travail avec application, mais n'a pas encore achevé sa tâche. Les délibérations qui suivront porteront, à juste titre, surtout sur la question de la division des terres en zones agricoles d'une part et, d'autre part, en zones destinées aux besoins de l'industrie et à la construction de logements, ainsi qu'en zones de transition. Nous devons tâcher de concilier les mesures nécessaires avec notre conception libérale du droit et de l'économie.

L'intégration européenne

Ces problèmes concernant notre sol et notre agriculture nous amènent à relever les efforts qui sont actuellement faits en vue de l'intégration européenne. Les choses paraissent marcher plus vite que jamais. Ces derniers temps, le Conseil fédéral s'est exprimé maintes fois sur la situation de notre pays. En résumé, on peut dire ce qui suit, notamment quant aux conditions de notre agriculture :

Dans nos accords commerciaux, nous avons heureusement réussi, jusqu'à présent, à protéger l'agriculture suisse. Ce fut aussi le cas dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange. Avec l'assentiment des autres Etats membres de l'AELE, la Grande-Bretagne cherche maintenant à se rapprocher de la Communauté économique européenne en vue d'instaurer une collaboration économique et politique plus efficace. Il convient naturellement de porter un jugement positif sur tout ce qui tend à développer la solidarité européenne. Et il est clair que nous devons suivre avec beaucoup d'attention, sous l'angle de nos intérêts économiques, l'évolution en cours. A cet égard, nous nous fondons sur la déclaration de Londres du 28 juin 1961 relative aux engagements et garanties convenus entre les Etats de l'AELE, qui ont été résumés en trois points :

1. La petite Zone de libre-échange des « sept » doit être maintenue jusqu'au moment où chacun des Etats membres aura adhéré à un plus large marché européen.
2. Les Etats membres de l'AELE coordonnent leurs pourparlers avec la CEE et restent solidaires.

3. Les problèmes politiques particuliers qui se posent pour les différents membres, ainsi que ceux qui ont trait à la neutralité, seront reconnus comme légitimes par les autres membres de l'AELE.

Ainsi, la solidarité convenue entre les Etats membres de l'AELE nous est utile, même si, ça et là, le rythme de l'évolution paraît se précipiter.

Il n'est pas question que la Suisse abandonne son autonomie et son indépendance, ni sa neutralité perpétuelle plusieurs fois reconnue par l'étranger. Pour nous, le problème de l'intégration européenne se présente principalement sous son aspect économique. Mais nous devons tenir compte des réserves d'ordre politique qui s'imposent. Notre neutralité perpétuelle est le garant politique et juridique de notre indépendance. A cet égard, elle a conservé toute sa valeur. L'autonomie du pays en est la condition. C'est pourquoi une adhésion de la Suisse à la Communauté économique européenne n'entre pas en considération. Nos efforts doivent tendre à éviter un isolement. Nous devons étudier les possibilités d'une association. Sous cet angle, il importe de pourvoir, dans le cadre de notre politique d'Etat neutre et indépendant, à ce que l'agriculture suisse puisse continuer de remplir sa mission au service de l'économie de guerre et de la défense nationale. Nous devons le faire dans le cadre des intérêts économiques généraux du pays.

Les temps que nous vivons sont particulièrement propres à nous faire saisir la communauté de destin qui nous lie. Les soucis des particuliers et des groupes économiques deviendront ainsi les soucis de la collectivité. Il y aura là des tâches dont les autorités des cantons et de la Confédération s'efforceront de s'acquitter.

Notre travail a pour but la prospérité, le bien du peuple. Encourager une évolution saine et rationnelle, montrer les résultats acquis, signaler les possibilités d'amélioration et les moyens à disposition, ouvrir la voie du perfectionnement de la production et de la qualité, tel est le sens des efforts à accomplir. Le travail que nous accomplirons dans ce sens nous facilitera aussi la solution des problèmes devant lesquels nous serons placés.

Deux choses à se rappeler

Nous devons nous souvenir de deux choses. La première, c'est que notre pays n'est pas un simple concept économique. Sa raison d'être n'est pas seulement la satisfaction des intérêts particuliers et des groupes professionnels. La Suisse est un Etat libre et indépendant, qui repose sur la diversité et la souveraineté des cantons ainsi que sur la volonté du peuple. Elle est un Etat démocratique, régi par le droit, un Etat dans lequel la volonté commune manifestée par la constitution est la base des mesures à prendre. Chacun a vocation pour dire son mot. Il doit le faire en prenant activement part à la vie publique dans la commune, le canton et la Confédération. Les

solutions les meilleures pour la collectivité ne seront trouvées que si le particulier ne songe pas à son seul intérêt et ne recherche pas simplement ce qui est avantageux pour lui. Comparer ce qu'autrui a obtenu avec ce que l'on n'a pas obtenu soi-même ne crée pas un sain esprit public. Un tel esprit ne naît que si le sort des plus faibles est pris en considération. C'est peut-être un idéal difficilement accessible. Mais il y a là une préoccupation qui doit aviver le goût de la chose publique et inciter à faire appel à la jeunesse, trop portée à se détourner de ce qu'elle croit n'être qu'une lutte d'intérêts.

Et voici la seconde chose dont nous devons nous souvenir : Le sort de la Suisse ne dépend pas de l'accroissement de la productivité et de l'état de nos affaires personnelles. Au-dessus de cela, il y a le libre fonctionnement des institutions du pays, le respect de la dignité humaine et du droit. La prospérité économique que nous cherchons et dont nous jouissons ne doit pas nous conduire au matérialisme. Si nous pratiquions une politique économique et surtout une politique agricole avec la seule préoccupation du rendement, nous compromettrions le maintien d'une paysannerie moralement saine, sachant ce que signifient les mots de responsabilité et de fidélité. Fortifions dans tous les milieux de notre peuple l'esprit de fidélité à leur vocation, qui est de pratiquer l'entraide dans le domaine professionnel, pour le bien de l'ensemble.

Puissent régner chez nous l'équilibre social, le désir de bonne entente et la volonté de subordonner les besoins particuliers à ce que commandent le bien, l'honneur et la conservation de l'ensemble. Et puissions-nous marcher vers l'avenir, en fondant notre confiance sur la protection divine.

L. von MOOS
conseiller fédéral

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.